

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION — AUBUSSON

ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutin de ballottage du 19 Mars 1978

Electrices, Electeurs,

Merci de tout cœur aux 14 894 d'entre vous qui, au premier tour, m'ont accordé leur confiance, me plaçant en tête des candidats de la Gauche.

Le total des voix obtenues par ces candidats au premier tour, dans notre circonscription, est voisin de 30 000. Ce chiffre, comparé aux 16 537 voix du candidat unique de la droite, nous dicte notre devoir : **pas une voix ne doit être perdue pour la gauche ; tout doit être fait, et partout, pour battre la droite.**

Conformément à la déclaration des trois partis signataires du Programme commun, **je deviens, au second tour,** du fait du désistement en ma faveur de Raymond LABROUSSE, **le candidat d'Union de toute la Gauche.**

En cette qualité, j'adresse un pressant appel à toutes les électrices et à tous les électeurs de gauche, ainsi qu'à tous les républicains et à tous les démocrates désireux d'un profond changement de politique que seule la Gauche est en mesure d'offrir.

La victoire est à notre portée, non seulement dans cette circonscription, mais dans l'ensemble du pays.

Vive la Creuse ! Vive la République !

André CHANDERNAGOR

Candidat d'Union de toute la Gauche

Suppléant éventuel : **Docteur William CHERVY**

Le Parti communiste et son candidat Raymond LABROUSSE appellent toutes les électrices, tous les électeurs qui leur ont fait confiance le 12 mars, à rassembler leurs suffrages le 19 mars sur André CHANDERNAGOR, devenu le candidat d'Union de toute la Gauche.

Au nom du Mouvement des Radicaux de Gauche, Jean-Paul BRANA, secrétaire départemental des Radicaux de Gauche, invite tous les Radicaux et les Républicains à porter leurs suffrages le 19 mars sur André CHANDERNAGOR, candidat d'Union de toute la Gauche.

Déclaration des trois partis signataires du Programme commun

Pour la première fois depuis plus de trente ans, les Françaises et les Français viennent d'apporter en majorité leurs suffrages à la gauche. C'est le fait dominant du premier tour des élections législatives. Il traduit la volonté de changement du pays, l'espoir d'une politique nouvelle qui en finisse avec la crise, les difficultés de vivre, les injustices et les abandons qui caractérisent la politique de la droite. Cette réalité, malgré les énormes moyens de propagande utilisés par les Partis au pouvoir et les manipulations des statistiques officielles, ne peut être dissimulée. Elle ouvre la perspective d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale, dimanche prochain, afin d'assurer l'avènement d'un gouvernement d'union de la gauche et d'une politique de progrès et de justice sociale, de décentralisation, de liberté, de coopération dans l'indépendance, de paix.

Les partis de gauche affirment solennellement leur volonté de tout mettre en œuvre pour aboutir à la constitution d'une majorité commune sur un programme commun pour un gouvernement commun de la gauche.

Dans cet esprit, dès lors que le pays leur aura accordé sa confiance, ils s'engageront à poursuivre, à partir de l'acquis que représentent le programme commun de 1972 et les dispositions déjà adoptées dans le cadre des travaux conduits en 1977, la négociation visant à mettre au point le programme qui deviendra le contrat de législature que le gouvernement d'union de la gauche sera chargé d'appliquer.

La première tâche du nouveau gouvernement sera de répondre à l'attente légitime des travailleurs et des familles en adoptant les importantes mesures sociales qui apporteront à ceux-ci l'amélioration indispensable des conditions et du cadre de leur existence.

Dès les premiers jours de son installation, il décidera la fixation du S.M.I.C. à 2 400 F pour 40 heures de travail hebdomadaires ; le relèvement des allocations familiales — avec versement dès le premier enfant — de 50 % d'ici au 1er janvier 1979, et d'au moins la moitié de ce montant dès le mois d'avril ; la fixation à 1 300 F du minimum vieillesse et de l'allocation pour handicapés adultes ; une revalorisation de 15 % en moyenne des retraites et pensions ; la fixation des allocations minimales de chômage à deux tiers du S.M.I.C. quand le chômeur est le seul salarié de la famille, et à 50 % dans les autres cas, y compris pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Ces mesures seront assorties, en fonction des besoins, d'un allègement des charges pour les petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et, d'une manière générale, des industries de main-d'œuvre.

Dans le même temps, le gouvernement prendra les dispositions pour que s'engage une négociation avec les organisations syndicales et professionnelles sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la hiérarchie. Dans cette négociation, il préconisera : une hausse différenciée du pouvoir d'achat des salaires ; le retour rapide aux 40 heures en 5 jours ; l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ; la suppression des discriminations qui frappent les jeunes, les femmes, les travailleurs immigrés ; la création de 500 000 emplois nouveaux, dont 210 000 dans le secteur public la première année, ainsi que toutes autres mesures visant à faire reculer le chômage.

Une négociation sera engagée avec les organisations agricoles en vue d'assurer la garantie et l'amélioration des revenus des exploitants agricoles familiaux grâce à la fixation de prix à la production tenant compte de l'évolution des charges d'exploitation, à l'organisation des marchés, à la lutte contre la spéculation foncière, et à la discussion avec nos partenaires d'une nouvelle politique agricole commune.

Le gouvernement soumettra au Parlement dès sa première session des projets de lois et dispositions budgétaires concernant : l'abaissement de l'âge ouvrant droit à une retraite avec pension complète à 60 ans en règle générale et à 55 ans pour les femmes et les travailleurs occupants un emploi pénible ; la cinquième semaine de congés payés ; l'abrogation des ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale; l'action en faveur de la santé ; l'action en faveur du logement social ; une politique équitable de loyers et des charges locatives ; la démocratisation de l'enseignement et le développement de la formation permanente ; des équipements pour l'enfance ; une juste indemnisation pour les rapatriés.

Des initiatives seront prises et des moyens dégagés afin de donner l'impulsion à une politique hardie de lutte pour la protection du cadre de vie, contre la pollution et les nuisances.

La réalisation et la poursuite efficace de cet indispensable effort social exigent que soient appliquées les réformes qui en fourniront les moyens économiques, financiers et politiques indispensables. Il s'agit notamment des nationalisations du secteur bancaire et financier et des groupes industriels qui seront soumises au Parlement dès sa première session ; de l'indexation de l'épargne ; de la réforme de la fiscalité comportant en particulier la création d'un impôt sur les grandes fortunes et d'un impôt sur le capital des sociétés ; de l'élaboration d'un plan démocratique de développement ; de la mise en route de politiques nouvelles en matière industrielle, agricole, maritime, d'aménagement du territoire et d'échanges extérieurs.

L'extension des droits démocratiques des travailleurs et de leurs organisations, les mesures pour l'égalité des femmes dans tous les domaines et favorisant l'évolution des mentalités, la décentralisation des pouvoirs notamment par l'élection d'assemblées régionales au suffrage universel à la proportionnelle et la suppression des tutelles sur les communes, feront l'objet de mesures rapidement engagées. Les trois partis attachent une importance particulière à la garantie et à l'extension des libertés individuelles et collectives.

Les problèmes des D.O.M.-T.O.M. seront réglés avec les populations concernées sur la base du droit à l'autodétermination.

Le gouvernement prendra toutes les initiatives appropriées en vue de garantir l'indépendance du pays, d'assurer le développement de la coopération de la France dans le Marché commun ainsi qu'avec tous les pays qui le souhaitent, de progresser dans la voie du désarmement général.

Pour appliquer cette grande politique nouvelle, les partis de gauche s'engagent à gouverner ensemble en prenant leur place dans un gouvernement d'Union de la gauche dont la composition respectera la volonté du suffrage universel et dont l'activité sera fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, la délibération et la solidarité.

Le Parti socialiste, le Parti communiste et le Mouvement des radicaux de gauche décident le désistement réciproque de tous leurs candidats pour les candidats de gauche arrivés en tête au premier tour. Ce désistement nominatif figurera sur la circulaire et sera diffusé par voie d'affiche. Les candidats se désistant participeront aux réunions publiques organisées en vue d'assurer le succès des candidats d'Union de la gauche. Les trois partis demandent à leurs organisations départementales de se rencontrer en vue d'assurer l'application de toutes ces dispositions dans le meilleur esprit de loyale coopération.

Les trois partis appellent leurs candidats et leurs militants à se mobiliser pour rassembler dans le même combat toutes celles et tous ceux qui aspirent à un véritable changement. Pas une voix ne doit être perdue pour la gauche. Tout doit être fait et partout pour battre la droite.

Les Presses du Massif Central — Guéret